

# Objectif 5 Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

## Objectif 5. Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

page 89

Mesures	Conditions et spécificités d'application dans le coeur	Qui fait quoi ?
3.2.1 Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore	Dans le coeur, cette mesure se traduit par l'encouragement des pratiques bénéfiques et la réduction des atteintes notables aux équilibres biologiques. Les mesures prises en application des objectifs 6 et 7 ci-après y contribuent en partie. La restauration éventuelle d'habitats naturels fortement dégradés (mise en défens, génie écologique...) doit contribuer à la conservation des espèces patrimoniales concernées.	<p><b>Rôles de l'EPPNE</b> : conseil aux usagers et sensibilisation ;</p> <p>partage d'information sur les enjeux patrimoniaux ;</p> <p>conventionnement et contractualisation des usages ;</p> <p>appuis technique/financier et ingénierie dans le montage de projets.</p> <p><b>Contributions attendues des communes</b> : conformes aux engagements en aire d'adhésion, avec toutefois un niveau d'exigence accru.</p>
3.2.4. Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines	L'application de cette mesure est comparable dans le coeur et l'aire d'adhésion. Toutefois, si les activités humaines entraînent des impacts notables sur les paysages, les milieux naturels ou les espèces du coeur, l'établissement public du parc peut mettre en oeuvre des mesures conservatoires (mise en défens par exemple), voire des actions de renforcement de populations animales ou de restauration de milieux par génie écologique.	<p><b>Rôles de l'EPPNE</b> : conseil aux usagers et sensibilisation ;</p> <p>partage d'information sur les enjeux patrimoniaux ;</p> <p>conventionnement et contractualisation des usages ;</p> <p>appuis technique/financier et ingénierie dans le montage de projets.</p> <p><b>Contributions attendues des communes</b> : conformes aux engagements en aire</p>

# Objectif 5 Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

d'adhésion, avec toutefois un niveau d'exigence accru.

Mesure 5.1.c Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune.

page 90

**Rôles de l'EPPNE** :accompagnement de certaines manifestations publiques dans le coeur de parc...

Référence ID de l'article : #1088

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-09 15:57